

Collège Jean Rostand 56190 MUZILLAC

Bulletin d'information 2022-2023



Zone de recrutement: Ambon, Damgan, Billiers, Muzillac, Noyal-Muzillac, Le Guerno, Arzal, Marzan, Péaule, La Roche Bernard, Nivillac.

Les écoles rattachées :

- Ecole primaire Les Poulpikans de Muzillac
- Ecole primaire publique l'Avocette d'Ambon
- Ecole primaire publique Théodore Monod de Billiers
- Ecole primaire publique Le Pigeon Vert de Marzan
- Ecole primaire publique Andrée Chédid de Nivillac
- Ecole primaire publique Henri Matisse de Damgan
- Ecole primaire publique Jules Verne de Péaule
- Ecole primaire publique Jean Marie Boëffard de Noyal

PORTES
OUVERTES

Vendredi 3 mars
de 17h à 20h



Bienvenue au Collège « Jean Rostand » de Muzillac,

Les 465 élèves (rentrée 2022) du collège Jean-Rostand de Muzillac ont la chance d'être accueillis dans un établissement à taille humaine, dans des locaux rénovés. (18 classes)

L'objectif du collège est d'**acquérir les savoirs, savoir-faire et savoir-être** nécessaires au parcours de chacun.

Les équipes enseignante, vie scolaire, personnel de service ou administrative, se mobilisent chaque jour pour offrir aux élèves les conditions de travail permettant leur réussite.

Le collège est labellisé Niveau 1 pour le parcours artistique et culturel ainsi que pour le développement durable.

Au sein d'un établissement public, la communauté scolaire du collège Jean-Rostand porte les valeurs de l'école républicaine : **laïcité, respect, tolérance, égalité des chances**.

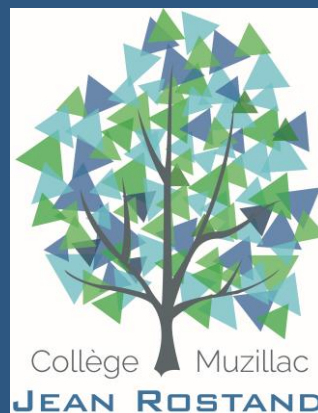
Inscription au collège :

Votre enfant veut intégrer le collège à la rentrée prochaine :

Votre enfant est scolarisé dans une école publique ou privée du secteur :
L'imprimé de demande d'affectation au collège Jean Rostand est à retirer à votre école ou au collège au mois de mars.
(Renseignements au 02 97 41 66 49)

Votre enfant est scolarisé hors du secteur de recrutement :
Veuillez contacter le secrétariat du collège au 02 97 41 66 49 pour connaître la procédure d'affectation.

Votre enfant est scolarisé dans un autre collège :
Veuillez contacter le secrétariat du collège au 02 97 41 66 49 pour connaître la procédure d'affectation.



Collège Muzillac
JEAN ROSTAND

02 97 41 66 49

ce.0540033g@ac-rennes.fr

<https://www.college-jean-rostand.fr/>

Les langues vivantes

- **LV1 en 6e :**

En 6e, vous continuez à étudier la langue vivante que vous avez commencée à découvrir en primaire. Cela vous permet de vous appuyer sur les connaissances et le vocabulaire déjà appris pour progresser. Au collège Jean Rostand c'est **l'anglais**.

- **LV2 en 5e, 4e et 3eme :**

Au collège Jean Rostand vous avez le choix entre :

- **L'Allemand**
- **L'Espagnol**

Echange pour les élèves de la LCE

Les parcours éducatifs à l'école, au collège et au lycée

Les 4 parcours éducatifs (Avenir, de Santé, d'Éducation artistique et culturelle, Citoyen) permettent de suivre le travail de l'élève dans ces différents domaines tout au long de sa scolarité.

- Parcours Avenir

De la 6ème à la Terminale, le parcours Avenir permet à chaque élève de construire progressivement son orientation et de découvrir le monde économique et professionnel.



- Parcours d'éducation artistique et culturelle

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle

- Parcours éducatif de santé

De la maternelle au lycée, le parcours éducatif de santé permet de structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires.

- Parcours citoyen de l'élève

De l'école au lycée, le parcours citoyen vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

LE COLLEGE JEAN ROSTAND EST UN ETABLISSEMENT EN DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.

Des élèves volontaires « éco-délégués » sont investis au sein du collège.



Les parents sont tenus régulièrement informés de la vie de l'établissement par l'intermédiaire de

- Courriers
- Du carnet de correspondance
- De l'outil PRONOTE
- Télé services et environnement numérique de travail
- Du site internet du collège

Le remplacement de courte durée est organisé à l'interne et assuré par les enseignants du collège.

Les enseignants sont mobilisés pour la réussite des élèves.

Afin de permettre aux parents de suivre, au plus près, la scolarité de leurs enfants, **un espace numérique de travail** offre la possibilité d'accéder aux cahiers de textes, aux notes, au suivi de vie scolaire (retards, absences...), aux menus et autres informations sur le collège.

Les rencontres avec les parents sont également des moments privilégiés pour **accompagner les élèves vers la réussite**. Au-delà des réunions parents-professeurs, des rendez-vous individuels permettent **un suivi personnalisé**.



Pour une visite virtuelle du collège, veuillez scanner le QR code ci-contre

DISPOSITIF DEVOIRS FAITS :

Le dispositif "Devoirs faits" permet d'**améliorer la synergie entre les temps de classe et les devoirs**. Il contribue à renforcer l'aide apportée par l'institution à chaque enfant, et ainsi à réduire les inégalités d'accès au savoir.

Il offre aux équipes l'occasion de **rendre explicites les attendus des "devoirs"** pour les élèves et pour leurs familles. Ce travail en dehors de la classe, donné aux élèves par les enseignants, doit s'intégrer naturellement aux enseignements dispensés en classe.

Il a vocation à **favoriser la continuité et la cohérence entre, d'une part, le temps scolaire et, d'autre part, le temps familial et périscolaire**, de manière à permettre aux élèves de bien percevoir le sens des activités proposées et le bénéfice qu'ils peuvent en tirer.

L'UNSS : Union Nationale du Sport Scolaire

FONCTIONNEMENT

Affiliée à l'**Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)**, 1^{ère} fédération multisports et 1^{ère} fédération du sport féminin de France, l'association sportive du collège fonctionne toute l'année (sauf vacances scolaires), les mercredis après-midi et/ou à la pause de midi certains jours, sous la responsabilité des enseignants d'Education Physique et Sportive.

Le **chef d'établissement** en est le président de droit, les **enseignants d'EPS** en assurent le secrétariat, et la trésorerie.

Tout élève du collège peut y adhérer, quelque soit son niveau, moyennant cotisation. Les élèves sont à la fois « pratiquants » d'une activité et « jeunes officiels » : arbitres, juges. Ils reçoivent pour cela une formation et une certification.

ACTIVITES

TENNIS DE TABLE

CROSS = participation aux compétitions.

GYMNASTIQUE (en fonction du nombre d'inscriptions, le fonctionnement pourrait changer afin que l'entraînement soit profitable à toutes les gymnastes)

BADMINTON

ORGANISATION

Entraînements : ils se déroulent après les cours du **mercredi, de 13h00 à 15h00 pour le Badminton et la Gymnastique**. Les élèves ½ pensionnaires ne peuvent pas quitter le collège pour se restaurer à l'extérieur. Ils doivent rester pique-niquer au collège (**repas fourni par les familles**).

Le Tennis de Table se pratiquera dans la salle d'EPS du collège entre 12h00 et 13h00, les créneaux seront déterminés en fonction des disponibilités des élèves et des enseignants à la rentrée de septembre.

Les élèves intéressés peuvent participer aux 2 premiers entraînements de l'année avec une autorisation parentale afin d'affiner leur choix.

Le co-voiturage pour le retour au domicile le mercredi après-midi s'organise lors de l'inscription et des premiers entraînements (mise en relation des familles).

Compétitions : elles se déroulent toujours le mercredi après-midi, ou quelquefois toute la journée. Le transport en car est organisé par les enseignants.

Informations : elles sont affichées au collège sur le panneau à côté de l'entrée de l'administration. Toute modification, ainsi que les convocations sont faites par écrit. Les documents sont remis au plus tard le lundi précédant la compétition.

Coût et règlement : inscription et adhésion : **30€ pour l'année** et l'ensemble des activités.

Inscription : auprès des professeurs d'EPS en septembre .

Tarifs de la restauration:

-Pour les élèves demi-pensionnaires : 2.95 euros / repas

-Pour les élèves externes : 3.78 euros / repas



ENSEIGNEMENT GRATUIT

Le FSE : Foyer Socio-éducatif

L'association :

Le FSE a pour objet de préparer les élèves de l'établissement à la vie civique et sociale, contribue à l'épanouissement de leur personnalité et développe le sentiment d'appartenance à la communauté éducative par le biais de différentes actions proposées.

Il est géré par un bureau composé d'un président, un trésorier et un secrétaire et comprend des membres du personnel tous bénévoles, des parents et des élèves qui participent aux réunions du FSE et prennent part aux actions et aux ateliers.

Son action :

Le FSE finance l'équipement du local du foyer (mobilier, jeux de société...) et de l'espace de récréation : bancs, tables de ping-pong.

Il participe également au financement des différents projets, voyages et sorties pédagogiques.

Pour nous aider à maintenir ces actions, vous pouvez cotiser en remettant avec le dossier d'inscription un chèque d'un montant de 9 €, valable pour l'année scolaire.

L'APE : Association des Parents d'Elèves

Le rôle de l'APE :

- Accueillir les nouvelles familles,
- Informer les familles par mail,
- Représenter les familles au conseil d'administration et aux conseils de classe,
- Animer en organisant les fournitures scolaires par exemple,
- Soutenir financièrement les projets pédagogiques,
- et faire le lien entre les parents, l'équipe pédagogique, le personnel du collège et l'administration.

Et dans les faits :

- Participation de l'APE aux PORTES OUVERTES du collège pour accueillir les nouveaux parents.
- Organisons et gérons les élections des parents qui siègeront au Conseil d'Administration du collège tout au long de l'année ainsi que les parents délégués.
- Organisons et gérons les ventes de la COOP' (COOPERATIVE SCOLAIRE) : tout au long de l'année, selon la répartition des permanences entre les parents volontaires, et 1 grande vente de fournitures en été.
- Organisons (si possible) la fête du collège en partenariat avec les professeurs et l'administration du collège.



Mel : ape.jrostand@gmail.com